

ÉNONCÉ DE POSITION

Les organismes communautaires en dépendance et usage de substances, un réseau essentiel au cœur de la transformation sociale



AQCID
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES CENTRES D'INTERVENTION
EN DÉPENDANCE

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES **CENTRES D'INTERVENTION** **EN DÉPENDANCE**

Énoncé de position :

Les **OCDUS**; un réseau essentiel au cœur de la transformation sociale

Coordination de la rédaction par :

Christina Blier, Coordinatrice de la recherche et du développement, AQCID

Marie-Anik Blanchet-Gagnon, Coordinatrice de la recherche et du développement

En collaboration avec :

La permanence et les membres de l'AQCID

Révision :

Vincent Marcoux, Directeur général, AQCID

Conception graphique :

Pixel CG, www.pixelcg.ca

Date de publication :

Septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Table des matières | 2 |
| Avant-Propos | 3 |
| Objectifs | 3 |
| Structure | 3 |
| À qui s'adresse ce document ? | 3 |
| Processus de consultation | 3 |
| Les OCDUS : un réseau essentiel au cœur de la transformation sociale | 4 |
| PRINCIPE 1 : Reconnaissance et implication des OCDUS dans les plans d'action et les programmes subventionnés | 6 |
| RECOMMANDATION 1 | 7 |
| RECOMMANDATION 2 | 7 |
| PRINCIPE 2 : Des collaborations guidées par la synergie* entre les partenaires en dépendance et usage de substances | 8 |
| RECOMMANDATION 3 | 9 |
| PRINCIPE 3 : Assurer la pérennité des actions réalisées par les OCDUS | 10 |
| RECOMMANDATION 4 | 10 |
| Énoncé de position : Résumé des principes et recommandations | 11 |
| Lexique | 14 |
| Liste des références | 16 |

AVANT-PROPOS

Objectifs

Cet énoncé de position a pour objectif de partager avec les décideurs et les partenaires des grands principes défendus collectivement par le réseau des organismes communautaires en dépendance et usage de substances (OCDUS). Plus spécifiquement, il vise à donner une portée collective aux enjeux vécus par les OCDUS membres de l'AQCID, ainsi que fournir des recommandations concrètes permettant d'appliquer les principes défendus.

Structure

Ce document est présenté en deux temps. En guise d'introduction, le réseau des OCDUS est décrit afin de mieux comprendre la philosophie derrière son approche et l'ampleur de son apport dans le domaine des dépendances et de l'usage de substances au Québec. Dans un deuxième temps, trois grands principes issus des démarches de consultation sont déclinés. Chacun d'entre eux présente un contexte afin d'illustrer la réalité terrain liée au principe, puis s'accompagne d'une recommandation visant à en faciliter l'application.

Chacun des principes présentés est interdépendant, c'est-à-dire qu'une action sur l'un d'entre eux engendre inévitablement un impact sur les deux autres. Ainsi, chaque action compte, et chaque partenaire a le pouvoir d'avoir un impact positif sur la réalité du réseau communautaire en dépendance et usage de substances.

N.B. Les termes accompagnés d'un astérisque sont définis dans la section lexicque.

À qui s'adresse ce document ?

Ce document s'adresse à toute personne souhaitant mieux comprendre les principes défendus collectivement par le réseau des OCDUS représenté par l'AQCID et qui souhaite y contribuer.

Processus de consultation

L'AQCID a procédé à trois grandes étapes de consultation pour parvenir à cet énoncé de position. D'abord, les membres de l'AQCID ont procédé à l'automne 2021 et à l'hiver 2022 à une consultation en ligne et en comité. Ces consultations ont permis de mettre en lumière une diversité d'enjeux et définir les priorités pour chacun des comités, soit celui de réduction des méfaits, prévention et traitement. Ensuite, une première analyse des thématiques principales a été réalisée par la coordination responsable de la rédaction. La synthèse des arguments a été réalisée et a permis de statuer sur les principes et recommandations généraux. Enfin, le document a été présenté de nouveau aux coordonnatrices des comités afin de collecter les commentaires finaux. Le document est ensuite présenté aux membres de l'AQCID au mois de septembre 2022.

Ce document est à considérer en regard de ses limites. **Les recommandations sont globales et peuvent ne pas refléter l'ensemble des besoins spécifiques de chacun des membres qui se sont exprimés. Les informations partagées ici visent à inspirer la réflexion, les projets et ultimement, à contribuer à l'amélioration des pratiques. Toute personne devrait considérer ces informations en regard de ses propres besoins et intentions.**

INTRODUCTION

Les OCDUS : UN RÉSEAU ESSENTIEL AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION SOCIALE

Un nombre important de québécois et de québécoises vivent des difficultés associées à l'usage de substances psychoactives et un réseau diversifié de services communautaires hautement qualifiés existe pour y répondre. En effet, la dépendance ne fait pas de discrimination. Il est estimé que 21,6% des canadiens-ne-s vivront, à un moment ou une autre de leur vie, une problématique liée à l'alcool ou à d'autres substances¹. Également, n'oublions pas que pour chaque personne vivant une problématique liée aux substances, des proches pourront vivre des effets collatéraux. Au Québec, on compte près de 200 organismes communautaires intervenant en dépendance et usage de substances. Dans un contexte de légalisation du cannabis, de crise de surdoses et d'accessibilité à des substances prohibées hautement contaminées, la différence qu'ils font sur le terrain est incontestable. À cet effet, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) reconnaît que ce réseau est un partenaire essentiel dans ses plans d'action et ses financements récents². Or, malgré l'évidence des besoins et les intentions gouvernementales, **il n'en demeure pas moins que le réseau communautaire vit des difficultés qui méritent d'être adressées : il est rarement consulté aux fins des actions qui le concernent, est sous-financé et à la fois sursollicité**. Pour contribuer à l'amélioration de la santé des personnes qui choisissent de consommer des substances psychoactives, à la qualité* des services offerts par les OCDUS et œuvrer à une harmonisation des pratiques communautaires, publiques et privées, notre réseau souhaite présenter sa vision de la situation.

Les OCDUS : Un réseau qui naît des besoins de sa communauté et qui détient une visée collective

L'action communautaire fait partie intégrante et est indissociable de l'intervention sociale au Québec. Ce type d'action, guidée par des valeurs phares de justice sociale*, de solidarité*, de démocratie* et d'autonomie* des collectivités³, se distingue par la transformation sociale qu'elle vise et l'engagement social des personnes qui la déploient.

Pour les OCDUS, les services sont créés à partir des besoins des personnes rencontrées. En ce sens, on peut dire que les OCDUS suivent une logique ascendante, démocratique*, où la rigueur et l'amélioration continue des pratiques sont nécessaires, et ce, dans un système fortement nourri par la consultation. C'est pourquoi l'on retrouve une diversité aussi importante de services et que ces derniers mettent au cœur de leurs efforts, la qualité de leurs partenariats et la participation de leur communauté. Selon le ministère du Conseil exécutif (2017)⁴, **ce type d'approche contribue à une adaptation rapide des pratiques, facilite l'adhésion des partenaires aux projets, assure une réponse aux besoins de manière indépendante aux instances politiques en place tout en permettant une réponse plus adaptée aux besoins des communautés**. En reconnaissant et en mobilisant le pouvoir des communautés, les actions qui visent à les soutenir sont cohérentes et complémentaires. Les personnes rencontrées, tout comme celles qui travaillent auprès d'elles, sont considérées sur le même pied d'égalité.

Notre réseau communautaire, tissé serré et regroupé par l'AQCID, travaille d'arrache-pied depuis plus de 50 ans afin de permettre aux personnes qui choisissent de consommer des substances, qui sont susceptibles de le faire ou qui ont cessé de consommer d'accéder à des services de qualité* rapidement et sans jugement. Au cours de sa vie, une personne peut transiger à travers l'ensemble des services en dépendance et usage de substances. Pour cette raison, il est fondamental pour nous de faciliter le plus possible l'accès*, la continuité* et la qualité* des services sur l'ensemble du continuum. Par le lien continu établi entre les services et les personnes, ces dernières ont accès à **un soutien direct sans intermédiaire, sans jugement ni discrimination à l'égard de leurs choix individuels, intentions ou besoins**.

Notre réseau est doté d'une résilience hors pair. En effet, il a su démontrer une indéniable capacité d'adaptation devant les différentes réformes du réseau de la santé et des services sociaux et les nombreux enjeux sociaux des dernières années (i.e. légalisation du cannabis, pandémie de la covid-19, crise des surdoses, crise du logement, pénurie de main-d'œuvre, etc.). À travers ces difficultés, nous avons toujours su mettre au cœur de nos préoccupations et démarches, l'amélioration du bien-être des personnes rencontrées quotidiennement. Notre réseau est essentiel à la population québécoise touchée de près ou de loin par l'usage de substances.

En tant que réseau essentiel, concerté et mobilisé, nous, le réseau des OCDUS, souhaitons que les prochaines années soient marquées par la synergie* dans les collaborations entre les différents partenaires en dépendance. En s'appuyant sur les trois standards centraux du plus récent plan d'action interministériel en dépendance² avec lesquels nous sommes en accord, notre réseau se mobilise pour que l'intervention disponible pour les personnes qui en font la demande soit de la meilleure qualité* possible, continus* et accessibles*².



PRINCIPE 1 :

Reconnaissance et implication des OCDUS dans les plans d'action et les programmes subventionnés

« [...] le Québec se démarque par les services offerts par les organismes communautaires intervenant dans les milieux de vie des consommateurs, notamment dans une perspective de prévention et de réduction des conséquences². »

« [...] la contribution des partenaires intersectoriels, des organismes communautaires et des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance est essentielle pour assurer une réponse optimale aux besoins des personnes². »

« En effet, les Québécois peuvent compter sur un réseau de services organisé et compétent en la matière, autant dans les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) que dans les ressources communautaires ou privées². »

« Nous pouvons être fiers des efforts importants déployés à ce jour par le MSSS, le RSSS, les organismes communautaires ainsi que les nombreux autres partenaires mobilisés dans la prévention et la réduction des méfaits relatifs aux surdoses de SPA. (...) La collaboration de tous les acteurs interpellés est essentielle pour porter tour à tour le flambeau jusqu'au fil d'arrivée et sauver des vies⁵. »

Dans ses plans d'action, le MSSS reconnaît explicitement le caractère essentiel des OCDUS et nous reconnaissons qu'une diversité de mécanismes de consultation ait été mise en place ces dernières années. Nous sommes d'avis que ces grandes orientations ministérielles visent à contribuer à accroître la qualité* des services ainsi que faciliter leur accès* et leur continuité* et que plusieurs mécanismes contribuent à la pertinence des plans d'action en dépendance et à leur opérationnalisation. Or, lorsqu'on observe le réseau dans son ensemble, les mécanismes de consultation présentent des limites non négligeables puisqu'il scinde notre réseau à la source. Le domaine de la dépendance et de l'usage de substances est, en effet, traité distinctement selon la prévention, le traitement et la réduction des méfaits. Lorsqu'il est considéré dans son ensemble, le réseau des OCDUS n'est pas consulté de manière uniforme et continue et il est fréquemment relayé au rôle d'exécutant des politiques publiques⁶. Par exemple, il n'est pas inclus **systématiquement** dans les mécanismes qui soutiennent l'évaluation des besoins, la création des plans d'action, l'implantation des orientations de même que l'évaluation de leur implantation. De plus, lorsque présents, les mécanismes de consultation ne sont pas toujours adéquats ou suffisants en regard des enjeux et besoins discutés et au moment de l'attribution des fonds, chacune des régions se mobilise en fonction de leurs perceptions des OCDUS comme partenaires essentiels. Les services offerts à la population sont alors à géométrie variable.

À ses propres fins, le Gouvernement propose l'application de sept principes directeurs en matière de participation publique⁷ lesquels, nous croyons, devraient être mis en application dans le domaine de l'usage de substances et des dépendances. Ces principes réfèrent autant à l'engagement des autorités en place (principe 1) qu'à celui des participant-e-s (principe 2), aux mécanismes de participation publique (principe 3) que de diffusion (i.e. information, promotion, rétroaction et évaluation) (principes 4,5,6 et 7). En ce sens, plutôt qu'être exposé à des plans et politiques élaborés et prêts à l'implantation, le réseau des OCDUS souhaite être impliqué sur l'ensemble des démarches qui le concerne et souhaite demeurer actif dans ses partenariats auprès des instances décisionnelles. Une application uniforme et systématique de ces principes contribuerait certainement à l'efficacité et à l'efficience du gouvernement lui-même.

Notre réseau est mobilisé pour l'actualisation des orientations nationales. À notre avis, le MSSS tout comme chacun des partenaires impliqués dans les phases de planification, d'implantation et d'évaluation des orientations ministérielles devrait à leur tour considérer et solliciter notre réseau comme partenaires essentiels. C'est seulement en présence de mécanismes de consultation rigoureux et réguliers, qui incluent le réseau des OCDUS à titre de partenaires essentiels, que les plans d'action les concernant pourront réellement refléter leurs réalités, répondre à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs communautés. Ces mécanismes devraient être représentatifs des enjeux discutés et présents en nombre suffisant. Dans ces conditions, nous pourrions assurer une adéquation entre les orientations et les services offerts et ainsi œuvrer à l'amélioration de l'ensemble de nos pratiques.

RECOMMANDATION 1 : Nous recommandons que soient mis en place des mécanismes de consultation rigoureux et réguliers avec les OCDUS qui permettent de générer des plans d'action adaptés aux besoins des personnes concernées, qui contribuent à la stabilité et à l'accessibilité des OCDUS et qui respectent l'ensemble des principes ministériels².

RECOMMANDATION 2 : Nous recommandons que les OCDUS soient identifiés comme partenaires essentiels dans l'actualisation des objectifs et orientations des plans d'action régionaux et nationaux les concernant.



PRINCIPE 2 :

DES COLLABORATIONS GUIDÉES PAR LA SYNERGIE* ENTRE LES PARTENAIRES EN DÉPENDANCE ET USAGE DE SUBSTANCES

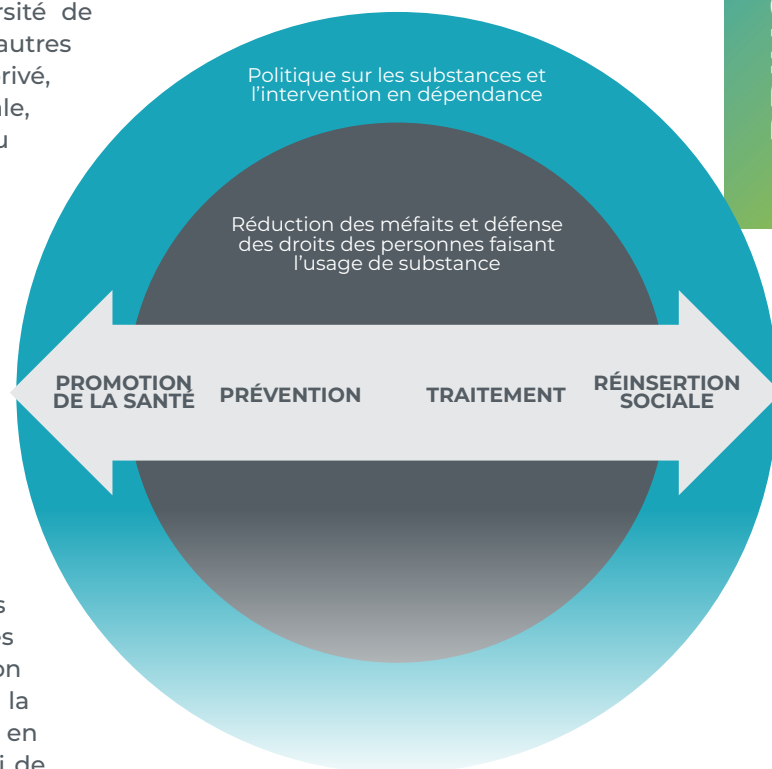
Un réseau complexe et hiérarchisé pour faire face à une réalité multifactorielle

La dépendance et l'usage de substances sont des réalités multidimensionnelles où les mécanismes qui permettent leur prise en charge sont complexes. **En effet, les actions les abordant sont à la fois chapeautées par les politiques publiques en santé et les politiques sur les substances psychoactives, impliquent des directions nationales différentes et s'inscrivent dans un continuum d'interventions allant de la prévention au traitement dans le respect des principes de réduction des méfaits** (Figure 1). Dans ce cadre, une diversité de personnes est amenée à collaborer, telle que les autres membres du réseau communautaire ou privé, différentes directions des CI(U)SSS (i.e. santé mentale, dépendance, itinérance), les membres du réseau scolaire ou encore ceux du réseau des services correctionnels et de la sécurité publique. Les impacts de cette réalité peuvent être analysés d'un point de vue tant national que régional.

Sur le plan national, comme chacun des réseaux, qu'ils soient gouvernementaux ou publics, détient ses mécanismes propres. Les financements et actions qui en découlent sont distincts. Puisque cette structure est à sa base adressée par problématique, réalité sociale ou de santé, nos organismes sont fréquemment exposés à un manque de cohérence et d'arrimage entre les différents programmes de financement et les stratégies ministérielles. Dans ces cas, les tâches administratives sont complexifiées et l'harmonisation des services plus difficile. Pour les OCDUS, assurer la continuité* et la cohérence entre les services tout en tentant de créer des partenariats solides est un défi de tous les jours dans ce contexte.

Sur le plan régional, il va de soi que la concrétisation de cette réalité est à géométrie variable. En effet, plusieurs régions ont mis en place des instances de concertation qui réunissent régulièrement l'ensemble des partenaires impliqués. Ces dernières leur permettent d'échanger sur la cohérence entre les programmes, l'accès aux services, de même que de mettre en place des solutions en temps réel, ce qui contribue directement à la qualité* des services offerts. Or, pour d'autres régions, comme les pratiques de concertation reposent sur les individus en poste plutôt qu'une structure organisationnelle établie telle que prescrite dans le PAID 2018-2028², des organismes de notre réseau démontrant une expertise importante dans leur domaine peuvent ne pas être consultés, mobilisés ou considérés pour l'application des orientations qui les concernent.

L'énergie déployée pour assurer l'harmonisation des actions pourrait être optimisée si des efforts de concertation guidaient à la base les actions déployées sur le terrain, autant sur le plan national que régional. L'application de mécanismes qui œuvrent à la fois dans une approche globale et qui considèrent les particularités de chacune des organisations serait dans le meilleur intérêt des services qui en découlent.



*Par exemple, les tables interministérielles en dépendance et itinérance ou les tables des directions en santé mentale et dépendance.

RECOMMANDATION 3 : Nous recommandons de mettre en place, à tous les paliers gouvernementaux ou des réseaux publics et avec le soutien du MSSS, des mécanismes de concertation qui respectent* les caractéristiques de chacun des partenaires.

Dans le but d'améliorer la qualité*, la continuité* et l'accessibilité* des services et de toujours mieux répondre aux besoins des personnes rencontrées, nous souhaitons que l'ensemble des partenaires impliqués en dépendance fassent de la concertation une priorité. À l'image des mécanismes de concertation prévus dans le PAID 2018-20282, nous souhaitons que ces derniers, prévus et opérationnels sur le plan national soient actualisés de façon systématique sur le plan régional et interrégional. Concrètement, la mise en place de pratiques de concertation axées sur des partenariats⁸ équitables et réciproques, et ce, à tous les paliers (national, régional et interrégional) impliquerait:

PRINCIPE 2

Conception des politiques et des programmes en cohérence avec les besoins du terrain (national)

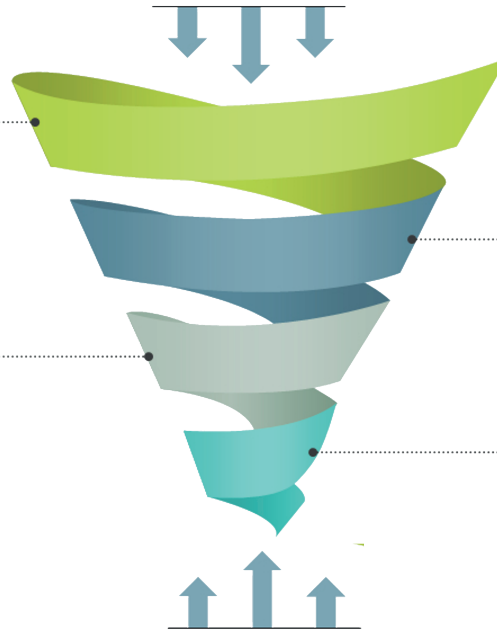
Consultations régulières auprès des acteurs concernés;
Tenue et diffusion d'un registre des programmes et personnes ressources par les ministères;
Mise en place de comités de concertation interministériels réunissant les partenaires nationaux concernés

Application et pilotage des programmes de façon (niveau régional)

Mise en place systématique de comités de concertation afin d'assurer la mise en place, le suivi et l'adaptation des programmes
Structure en place afin de communiquer aux niveaux supérieurs les enjeux du terrain et adapter les programmes

Soutien à la cohérence des actions entre les régions (niveau inter-régional)

Leadership de la part des acteurs nationaux (ministères) à l'intention des partenaires régionaux et locaux (CI(U)SSS, OC, OCDUS), en proposant des outils (calendrier de consultation type, délais raisonnables pour feedback, définition du rôle de facilitateurs)
Tenue et diffusion d'un registre des programmes et des personnes ressources par direction/par région



À tenir en compte, la continuité et la cohérence des actions déployées par les OCDUS sont facilitées par le support d'instances nationales, telles que l'AQCID, puisqu'elle permet de faciliter l'arrimage des pratiques, d'évaluer constamment les besoins sur le terrain et de mettre en commun des ressources. Considérant que l'Association naît de ses efforts de concertation auprès de l'ensemble de ses membres et qu'elle est mobilisée et disponible pour répondre à ces besoins, sa contribution aux efforts de concertation proposés est nécessaire.



PRINCIPE 3 :

ASSURER LA PÉRENNITÉ DES ACTIONS RÉALISÉES PAR LES OCDUS

Reconnaitre la pertinence des OCDUS par des mécanismes de financement systématiques, suffisants et adaptés

Tel que mentionné précédemment, les programmes ministériels et les besoins sur le terrain sont en décalage en raison de la structure actuelle du système et des lacunes liées à la concertation. Plus spécifiquement, des enjeux propres aux mécanismes de financement sont à l'origine des nombreuses difficultés vécues par le réseau des OCDUS. En effet, le morcellement du système entraîne des défis d'arrimage entre les programmes de financement où les projets financés doivent se conformer à des exigences complexes et diversifiées, qui détiennent des durées variées alors qu'elles visent à l'occasion des besoins similaires. De plus, les financements sont fréquemment imprévisibles ou fournis tardivement et, considérant les enjeux de consultation évoqués précédemment, ils peuvent contenir des directives inadaptées aux réalités de nos organisations. Dans cette réalité financière, nos organismes peinent à créer des projets stables et ancrés dans leurs communautés.

À l'interne, les enjeux de financement du réseau des OCDUS les exposent à des défis non négligeables du point de vue des ressources humaines. Déjà affecté par un manque de financement à sa mission et par des difficultés de recrutement alors que les besoins pour ses services se diversifient et ne cessent de s'accroître⁹, les services sont rarement réalisés par une équipe embauchée dans des conditions qui honorent la qualité de leurs engagements. À cet effet, dans 54% des OCDUS, en moyenne six personnes sont rémunérées sur la base de projets ponctuels¹⁰ où le salaire moyen est inférieur à la moyenne québécoise (20.08\$/h¹⁰ vs 26.65\$/h¹¹). De plus, les régimes de retraite sont absents dans 58% des cas¹⁰, contre 67% pour les assurances collectives¹⁰. Les ressources humaines pourtant essentielles du réseau communautaire sont donc confrontées à des conditions plus précaires que la moyenne québécoise¹¹, ce qui contribue à appauvrir notre réseau^{10,12}.

D'un point de vue économique, le financement de ce domaine d'expertise devrait être vu comme un investissement. Selon Bertrand¹³, l'intervention précoce « permet de sauver 4\$ en soins de santé et d'économiser 7\$ en coûts liés à l'application de la loi. » En ce sens, investir 15M\$ en intervention précoce auprès des jeunes du secondaire permettrait théoriquement d'économiser 165 M\$ en soins de santé et application de la loi. Ce montant équivaut au financement annuel reçu par le réseau des OCDUS de la part des programmes gouvernementaux (157 M\$/an). Déjà dans ces conditions précaires, l'action des OCDUS dépasse largement l'intervention précoce, nous laissant deviner des économies potentielles d'autant plus substantielles pour le gouvernement. En ce sens, tout comme la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRCPOB)⁹ et le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027¹⁴ le défendent, nous considérons qu'une bonification du financement à la mission*, de même que l'instauration de financements récurrents s'imposent.

RECOMMANDATION 4 : Nous recommandons aux organismes subventionnaires d'octroyer un soutien financier récurrent, suffisant et adapté aux réalités des OCDUS, leur permettant de planifier des services accessibles*, continus* et de qualité* à la communauté qu'ils desservent.

En accord avec les recommandations précédentes, accorder un financement adapté, récurrent et suffisant aux organisations du réseau des OCDUS leur permettrait d'offrir le temps nécessaire à l'ensemble des démarches qui soutiennent leurs propres pratiques. Celles-ci incluent particulièrement les phases de planification, d'implantation et d'évaluation de l'ensemble de leurs services, qui pourront tenir compte de la participation de l'ensemble des personnes concernées. Des partenariats plus solides et des services mieux planifiés, implantés et évalués pourront certainement contribuer à la qualité des services déjà offerts ainsi que ceux qui seront à développer.

^c Par financement récurrent, nous entendons par exemple un financement minimal de trois ans qui inclut une indexation annuelle.

CONCLUSION

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES FAISANT L'USAGE DE SUBSTANCES OU PRÉSENTANT UNE DÉPENDANCE

Cet énoncé de position a pour intention de mettre en lumière les besoins et recommandations de notre réseau, coordonné par l'AQCID, puisque les personnes qui font l'usage de substances méritent d'avoir des services accessibles, de qualité*, continus* et adaptés à leurs besoins. Par des efforts de consultation via les membres de l'AQCID provenant des domaines de la prévention, de la réduction des méfaits et du traitement, les analyses ont permis d'identifier trois principes centraux et quatre recommandations. Le principe 1 et ses recommandations réfèrent à la reconnaissance de la pertinence de ce réseau par son implication active dans les mécanismes de consultation à l'origine des plans d'action nationaux qui les concernent et leur identification à titre de partenaires essentiels. Le principe 2 réfère à l'établissement de collaborations guidées par la synergie* entre les partenaires et qui respectent* l'individualité des organisations. Il est recommandé de mettre en place des mécanismes explicites qui respectent ces intentions. Enfin, le principe 3 porte sur la pérennité des actions réalisées par les OCDUS, où il est recommandé aux instances subventionnaires de fournir et assurer un soutien financier suffisant, adapté et récurrent à l'ensemble des OCDUS. **Le réseau des OCDUS est mobilisé pour sa communauté et mérite d'être impliqué à juste titre dans les politiques et les mécanismes qui le concernent.**

Les services étant offerts aux personnes qui choisissent de consommer des substances et qui vivent ou non une dépendance, aux personnes susceptibles de consommer ainsi que leurs proches, la population rejointe par les OCDUS représente une part importante de la société et c'est pourquoi le réseau des OCDUS offre un continuum de services aussi riche et diversifié. Ces services communautaires sont indispensables. L'application de ces recommandations et la considération de ces principes dans l'ensemble des démarches qui nous concernent, à tous les paliers décisionnels, permettraient concrètement de contribuer à la qualité*, à l'accessibilité* et à la pérennité* de l'ensemble des services offerts à cette population.

Œuvrer en ce sens, par l'harmonisation de nos pratiques en tout respect* de nos caractéristiques individuelles et organisationnelles, nous permettra d'atteindre les objectifs qui nous rassemblent, soit ceux de vivre dans un monde plus inclusif, équitable et sain et ainsi contribuer à la santé de notre société.



ÉNONCÉ DE POSITION : RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

Par l'adoption des trois grands principes mentionnés ci-dessous, nous invitons tous les partenaires concernés par la dépendance et l'usage de substances à contribuer à notre réseau communautaire et œuvrer avec lui, un réseau essentiel et au cœur de la transformation sociale. À l'image d'un engrenage, la mise en place d'actions qui intègrent l'un ou l'autre des principes et recommandations engendrera un effet certain sur l'ensemble du système et ultimement, sur le bien-être des personnes qui s'y référeront.



PRINCIPE 1 : Reconnaissance et implication des OCDUS dans les plans d'action et les programmes financés

Dans ses plans d'action, programmes et politiques publiques, le MSSS reconnaît explicitement notre place essentielle. Cette reconnaissance ne se traduit pas systématiquement sur le terrain en raison de l'absence d'indications données par les autorités et de mécanismes actifs permettant leur application. En ce sens, nous recommandons:

Que soient mis en place des mécanismes de consultation rigoureux et réguliers avec les OCDUS qui permettent de générer des plans d'action adaptés aux besoins des personnes concernées, qui contribuent à la stabilité et à l'accessibilité des OCDUS et qui respectent l'ensemble des principes ministériels²;

Que les OCDUS soient identifiés comme partenaires essentiels dans l'actualisation des objectifs et orientations des plans d'action régionaux les concernant.

PRINCIPE 2 : Des collaborations guidées par la synergie* entre les partenaires en dépendance et usage de substances

Le réseau en dépendance et usage de substances est complexe et implique de nombreux protagonistes qui détiennent chacun leurs caractéristiques propres, engendrant des défis d'arrimage. En ce sens, il est primordial de déployer un effort supplémentaire afin d'assurer une harmonisation des pratiques qui respectent ces individualités. Pour ce faire, nous recommandons:

Que soient mis en place, à **tous les paliers gouvernementaux ou des réseaux publics** et avec le soutien du MSSS, des mécanismes de concertation qui respectent* les caractéristiques de chacun des partenaires.

PRINCIPE 3 : Assurer la pérennité des actions réalisées par les OCDUS

De façon interdépendante, la reconnaissance explicite du caractère essentiel des OCDUS et la mise en place de mécanismes de concertation assurant l'écoute active des réalités du terrain doivent se traduire par des actions concrètes. Le financement étant à la base de toute action, nous recommandons:

Que soit octroyé, de la part des organismes subventionnaires, un soutien financier récurrent, suffisant et adapté aux réalités des OCDUS, leur permettant de planifier des services accessibles*, continus* et de qualité* à la communauté qu'ils desservent.

À PROPOS DE L'AQCID

Dans ce réseau diversifié d'OCDUS, l'AQCID occupe un rôle particulier. L'Association est un regroupement national représentant 135 organismes communautaires œuvrant au sein du réseau en dépendance et usage de substances. L'AQCID se démarque par la force de ses processus de consultation auprès de ses membres. La consultation fait partie de l'ADN de l'Association.

La mission de l'AQCID vise à regrouper, soutenir, mobiliser et représenter les organismes communautaires et les organismes à but non lucratif en dépendance et usage de substances au Québec. Ces organismes œuvrent en prévention, en réduction des méfaits et en traitement. Trois objectifs orientent les actions de l'Association, soit : **1** représenter les OCDUS auprès des instances politiques, communautaires et publiques, **2** favoriser la concertation et l'unité d'action entre les OCDUS et **3** constituer un lieu d'actions et d'échanges d'informations, de connaissances, de recherches et d'expertises pour ses membres et partenaires. En facilitant des espaces d'échange et de réseautage et par sa proximité avec ses membres, les actions de l'Association contribuent à la cohésion et à la cohérence entre les différents programmes et services ainsi qu'à l'amélioration des pratiques qu'elle représente.

L'AQCID répond à la fois directement aux besoins de ses membres et représente leurs intérêts auprès d'autres réseaux. D'une part, l'AQCID met en place trois comités permanents représentant les OCDUS en traitement, prévention et réduction des méfaits qui se réunissent régulièrement pour discuter des enjeux vécus. Ces comités orientent toutes les actions de l'Association. Des formations, productions écrites ou communautés de pratiques peuvent en découler aussi bien que des consultations individuelles auprès des organisations. D'autre part, l'AQCID met de l'avant les besoins et intérêts de ses membres auprès des partenaires de son réseau. Par exemple, l'Association s'implique dans divers comités aviseurs et projets de recherche, participe à des consultations publiques et organise des conférences et colloques où l'expertise du réseau des OCDUS est représentée. Elle produit également de la documentation écrite contribuant positivement aux efforts de transformation sociale.

Toute action menée par l'Association émerge des besoins de ses membres, le tout en cohérence avec le système dans lequel ces derniers s'inscrivent.



LEXIQUE

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

« Fournir les soins et les services requis à l'endroit et au moment opportun, mais également assurer un accès équitable à ceux-ci, en fonction des seuls besoins des [personnes rencontrées] sans égard à des caractéristiques personnelles (revenu, éducation, lieu de résidence, etc.). Rappelons (...) que les principes du outreach (rejoindre les personnes là où elles se trouvent dans leur milieu de vie) et du No wrong door (toutes les portes d'entrée sont bonnes et pertinentes pour accueillir une demande d'aide) sont réaffirmés pour favoriser l'accessibilité aux services en temps opportun, l'adhésion et la rétention des [personnes rencontrées] dans les services²»

AUTONOMIE

« La possibilité pour une personne, un groupe ou une communauté d'avoir les moyens de contrôler sa destinée. Elle renvoie à la capacité d'affirmation des personnes, par la prise en charge plutôt que la dépendance. Les organismes communautaires sont des lieux d'autonomisation et de renforcement des capacités des personnes, des groupes et des collectivités³ »

CONTINUITÉ DES SERVICES

« La continuité des services fait référence pour [la personne rencontrée], à un passage sans rupture entre les différents niveaux de services et entre les différentes organisations partageant la responsabilité de la prestation de services. Elle est basée sur une relation de confiance qui permet d'intégrer la gestion des problématiques complexes dans l'environnement général de la personne². »

DÉMOCRATIE

« Encourager et soutenir la participation sociale des personnes dans l'expression de leur réalité, de leurs problèmes, de leurs besoins et de leurs aspirations. Implique l'action de créer ou soutenir des espaces de vie démocratiques (pouvoir s'informer, réfléchir, et participer aux décisions)³ »

JUSTICE SOCIALE

« La justice sociale réfère à l'« égalité des chances et l'équité entre les individus. C'est intervenir pour le respect des droits fondamentaux et l'avènement des changements sociaux dans le but de réduire les inégalités sociales, la pauvreté, les pénuries de logements et l'oppression sous toutes ses formes (économique, politique, culturelle et sociale³. »

LEXIQUE suite

QUALITÉ DES SERVICES

« La qualité des soins et services implique que ceux-ci soient efficaces et sécuritaires, qu'ils puissent s'adapter aux attentes, aux valeurs et aux droits des usagers et qu'ils puissent être offerts de manière coordonnée et intégrée (MSSS, 2012a). La qualité des services suppose également que les divers intervenants agissant auprès des personnes disposent de la formation et de l'accompagnement requis sur le plan clinique². »

RESPECT

« Le respect des personnes et des groupes en regard de leur autonomie, de leur rythme et de leur culture. La prise en compte de toute forme de différences. Prendre conscience de l'influence de tout préjugé/biais afin de ne pas perpétuer le rapport dominant/dominé³. »

SOLIDARITÉ

« La solidarité s'exprime par l'entraide, la coopération, la concertation. La solidarité fait référence à un parti pris envers les personnes les plus démunies, des exclus, des « sans-voix », des marginalisés, etc.³»

SYNERGIE

« Action coordonnée de plusieurs organes qui concourent à une seule action » (Le Robert). « La mise en œuvre de services de collaboration entre les acteurs appelés à intervenir en synergie est essentielle pour soutenir les personnes confrontées simultanément à plusieurs difficultés dans différentes sphères de leur vie². »



LISTE DES RÉFÉRENCES

1 Pearson, C., Janz, T. et Ali, J. (2013). Mental and substance use disorders in Canada. Statistics Canada, Catalogue no.82-624-X Health at a Glance. Disponible en ligne :

https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/82-624-x/2013001/article/11855-eng.pdf?st=W4Do_RhQ

2 Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2018). Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 – Prévenir, réduire et traiter les conséquences associées à la consommation de substances psychoactives, à la pratique de jeux de hasard et d'argent et à l'utilisation d'Internet. Disponible en ligne :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-804-02W.pdf>

3 Lavoie, J., et Panet-Raymond, J. (2014). La pratique de l'action communautaire. Presses de l'Université du Québec, 409 pages

4 Ministère du Conseil exécutif (2017). Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique. Disponible en ligne:

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement-participation/Cadre_reference_gouv_participation_citoyenne.pdf

5 Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2022). Parce que chaque vie compte : Stratégie nationale de prévention des surdoses de substances psychoactives 2022-2025. Disponible en ligne

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-233-01W.pdf>

6 Savard, S., et Proulx, J. (2012). Les organismes communautaires au Québec: De la coexistence à la complémentarité. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, 3(2), 24-42. DOI:10.22230/cjnser.2012v3n2a115

7 Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique. Disponible en ligne :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement-participation/Cadre_reference_gouv_participation_citoyenne.pdf

8 Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022). Les changements nécessaires pour un réseau plus humain et plus performant. Disponible en ligne :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/memoires/21-210-218W_Napperon_Changements_Necessaires_vf_Web.pdf?1648555544

9 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) (2022) Consultations prébudgétaires: Les groupes communautaires constituent un élément essentiel au renforcement du tissu social québécois - le Budget du Québec de 2022-2023 doit les soutenir à la hauteur de leurs besoins. Disponible en ligne :

https://mpnrc070.mywhc.ca/wp-content/uploads/2022/02/2022_02_03-Consultation-prebudgetaire2022-Memoire-TRPOCB.pdf

LISTE DES RÉFÉRENCES suite

11 Institut de la statistique du Québec (2020). État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2020. Disponible en ligne :

<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/etat-du-marche-du-travail-au-quebec-bilan-de-lannee-2020.pdf>

12 Depelteau, Fortier, F., & Hébert, G. (2013). Les organismes communautaires au Québec : financement et évolution des pratiques. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. Disponible en ligne :

<https://iris-recherche.qc.ca/publications/les-organismes-communautaires-au-quebec-financement-et-evolution-des-pratiques/>

13 Bertrand, K., Tremblay, J., Nadeau, L. et Brochu, S. (2021). Les visages de la dépendance : pour une société inclusive, diversifiée et innovante. Mémoire collectif. Disponible en ligne :

<https://iud.quebec/fr/actualite/les-visages-de-la-dependance-pour-une-societe-inclusive-diversifiee-et-innovante>

14 Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2022). Engagé pour nos collectivités : Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027. Disponible en ligne :

https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/PL_pagac_2022-2027_MTESS.pdf

Pour poursuivre la réflexion :

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022). Une gouvernance renouvelée du réseau de la santé et des services sociaux. Constats et recommandations. Disponible via :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-210-21W.pdf>





AQCID
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES CENTRES D'INTERVENTION
EN DÉPENDANCE

